

DOZULE

N° 14

PAIX ET JOIE

28 mars 1999

PAR LA CROIX DU SEIGNEUR

Le 28 mars 1975, Jésus dit à Madeleine :

« Sachez que Jésus de Nazareth a triomphé de la mort, que son Règne est éternel, et qu'il vient vaincre le monde et le temps »

EDITORIAL

« ... L'heure est grave, Satan dirige le monde et séduit les esprits » (Dozulé, 1^{er} mars 1972)

Il paraît que le diable n'existe pas... Y croire fait sourire.

Il y a effectivement des catholiques insuffisamment formés dans la foi, qui mettent en doute l'existence du diable. Or son existence n'est pas une opinion à prendre ou à laisser : C'est un élément de la foi et une doctrine catholique. Qu'on relise la Bible et les textes de certains conciles y compris Vatican II (Cardinal Medina). A mesure que l'humanité s'éloigne de Dieu, la présence de l'esprit du mal s'accroît. C'est une évidence !

Pour l'heure, en esprit pratique, il investit dans la MONDIALISATION, et puis dans LA PENSEE UNIQUE, et puis dans la grande famille des SECTES qui déploient leurs tentacules sur toute la planète. N'oublions pas LES DROITS DE L'HOMME, habilement détournés de leur véritable but, puisqu'il s'avère que l'homme n'a que des droits et aucun devoir. Cela s'appelle la tolérance !

La MONDIALISATION faisant suite au siècle dit "des Lumières" est une sorte de colonisation mentale généralisée, au nom de la Fraternité et des Droits de l'homme. Cela s'appelle l'Humanisme !

Une conspiration de réseaux multiples développe habilement le règne de la PENSEE UNIQUE qui se résume ainsi : "Faire vivre l'homme tout doucement autrement qu'il ne pense pour qu'il arrive à penser comme il vit" : méthode d'une perversité extrême, habilement introduite actuellement à tous les niveaux...

La grande famille des SECTES est aussi active sur la planète qu'une ruche bourdonnante en plein été. Infatigables quêteuses, à l'appétit dévorant, les sectes ont toutes un compte en banque bien rempli et pour cause, la leur ! Sous couvert des meilleures intentions, elles s'introduisent partout *, vivent de malhonnêteté et de mensonges, abusant ainsi bon nombre de braves gens.

Comme la jeunesse représente l'avenir, c'est vers elle surtout que se penche la sollicitude de l'esprit du mal. Nous en avons pour preuve le fameux slogan ravageur et si séduisant : "Il est interdit d'interdire", qui a fait, depuis mai 68, un parcours triomphal sous les acclamations de toute une génération. Ce slogan, dépassé par les événements que nous connaissons actuellement, vient de laisser la place à une nouvelle formule : "Il est désormais impossible d'interdire". Comment arrêter cette descente vertigineuse ?

En réponse à cette angoissante question, nous pouvons dire et redire que notre bouclier, notre espérance, c'est en premier lieu, la PRIERE. Prières de ceux qui jamais ne font parler d'eux, qui sont les acteurs d'une multitude de sacrifices, de souffrances et d'humiliations offertes. Ils gagnent par leurs mérites toutes les grâces que nous recevons pour tenir, en ces années de tribulations et de combats journaliers, contre les forces du mal. Nous avons LA PAROLE encouragée par notre Pape qui nous dit sans cesse : « N'AYEZ PAS PEUR ! ALLEZ A CONTRE COURANT ». Nous avons toutes ces CONVERSIONS dont on ne parle jamais. Nous avons les BAPTEMES D'ADULTES de plus en plus nombreux. Nous avons les Signes que le ciel nous fait parvenir depuis des années. La plupart des apparitions de MARIE, notre Mère à tous, qui encourage, prévient, promet, protège, annonce un changement universel proche. Et nous avons DOZULE ! A Dozulé le vendredi 2 Novembre 1973, Madeleine reçoit ce message : « ... Vous vivez le temps du suprême effort du mal contre le Christ, Satan est délié de sa prison, Il occupe la face entière de la terre. Gog et Magog, son nombre est incalculable. Quoi qu'il arrive ne vous inquiétez pas. Tous seront jetés dans le feu pour les siècles des siècles. HEUREUX CELUI QUI N'EST SEDUIT QUE PAR LE DIEU SUPREME ». Dernière Apparition du 6 Octobre 1978 « VEILLEZ ET PRIEZ, ATTENDEZ CHAQUE JOUR LE RETOUR DU FILS DE L'HOMME ». La réponse est là !

ODETTE de LANNOY

* " DOZULE " n'est pas épargné par ce fléau !

SOMMAIRE

Editorial.....	1
Article de Mr l'abbé L'Horset.....	2
Article du Père Jean†Marie.....	3
A propos : Cahiers de madeleine.....	4
En flânant.....	5
La Bible, avec le Père André Feuillet. .	5
Bibliographie et abonnements.....	6

RÉFLEXIONS SUR LE MESSAGE DE DOZULÉ

(article de Monsieur l'abbé L'Horset)

Le Dimanche 28 mars, nous célébrerons en Eglise le Dimanche des Rameaux et l'entrée de Jésus à Jérusalem où, le vendredi suivant, il va souffrir sa Passion et mourir sur la Croix, pour ressusciter le troisième jour, le Jour de Pâques.

Or, ce 28 mars 1999 sera le 27^e anniversaire de la première apparition de la Croix dans le ciel de Dozulé. Ce jour-là, Mardi Saint, Madeleine Aumont aperçoit une Croix immense qui se dresse à l'horizon, à partir de quatre points lumineux, plus brillante que le jour, et l'instant d'après, une voix très forte et grave résonne dans le ciel, comme devant être proclamée dans le monde entier : « *Ecce crucem Domini* » ; et à l'oreille de Madeleine une voix très douce : « *vous ferez connaître cette Croix et vous la porterez* ».

Plus tard, le 12 juin 1973, nouvelle apparition de la Croix, avec un nouveau message : « *...faire élever la Croix glorieuse et le Sanctuaire de la Réconciliation* ».

À la chapelle Saint Joseph, le vendredi 5 avril 1974, nouvelle précision : « *Chaque bras doit mesurer 123 mètres et sa hauteur six fois plus* » (ce qui fait 738 mètres).

On a épilogué sur la dimension hors lignes de cette Croix. Une première explication s'impose : 738 mètres, c'est la hauteur de Jérusalem, la Ville Sainte où se sont déroulés les événements qui sont au cœur de notre foi : l'institution, au Cénacle, de l'Eucharistie et du Sacerdoce, la Passion et la mort de Jésus sur la Croix, sa Résurrection, son Ascension, et l'annonce de son retour dans la gloire, la Pentecôte où, sous l'impulsion de l'Esprit Saint, débute l'évangélisation du monde, à commencer par Jérusalem.

L'événement de Dozulé n'ajoute donc rien à la Révélation officielle, ni rien qui lui soit contraire. S'il le prétendait, il se discréditerait lui-même. Rien donc dans ce message, qui soit étranger à ce qu'enseigne l'Eglise, à ce qu'elle vit dans sa Liturgie. Rien de contraire, non plus, à la Déclaration de Mgr Badré, à propos des événements de Dozulé (Eglise de Bayeux, 24 juin 1985) :

« Célébrer, dit-il, la Croix Glorieuse, l'Eglise le fait solennellement le 14 septembre... »

La Croix, instrument de supplice s'affirme le Vendredi-Saint et le jour de Pâques, comme source de lumière et de force, grâce au Christ qui accepte librement d'en faire un signe visible du don gratuit de son amour pour les hommes.

Vénérer la Croix, l'Eglise l'a toujours fait, et plus spécialement le Vendredi saint.

Prier pour la Rédemption du monde, c'est ce que fait l'Eglise, chaque fois qu'une messe est célébrée : «Voilà pourquoi, Seigneur, nous célébrons aujourd'hui le mémorial de notre Rédemption : En rappelant la mort de Jésus-Christ et sa descente au séjour des morts, en proclamant sa Résurrection et son Ascension à sa droite dans le ciel, en attendant qu'il vienne dans la gloire, nous t'offrons son corps et son

sang, le sacrifice qui est digne de Toi, et qui sauve le monde» (Prière Eucharistique n° 4) ».

Je souscris très volontiers à ces paroles de Monseigneur Badré, et dans les entretiens qu'il a eu la bonté de m'accorder, je ne vois rien qui s'y oppose.

Je suis heureux, au contraire, lorsque chaque jour je célèbre la messe, de redire au nom du Christ ces paroles de la Consécration : « *Ceci est mon corps livré pour vous* » ; « *Ceci est mon sang versé pour vous et pour la multitude en rémission des péchés. Vous ferez ceci en mémoire de moi* ».

Le message de Dozulé se veut un rappel de cette Foi plus nécessaire que jamais. Quels sont les chrétiens, qui croient encore à la Divinité du Christ ? Quels sont ceux qui croient au péché et à la nécessité d'une Rédemption ? Quels sont ceux qui croient en la Résurrection, en la vie éternelle ?

Dans le monde utilitariste qui est le nôtre, quels sont ceux qui croient à la nécessité de la prière ? Ne dit-on pas plutôt : A quoi cela sert de prier ? A quoi cela sert de pratiquer sa religion et d'aller à la messe ? N'est-il pas temps, pour l'ensemble des chrétiens, de retrouver la vraie foi, et le retour à Dieu, qui ne cesse de nous appeler à la Réconciliation que le Christ nous a offert par sa Croix ?

S'agissant de réconciliation... le nombre 738 me fait volontiers penser à la valeur symbolique des trois chiffres dont il est composé :

Le chiffre 7 comme rappelant le sabbat, jour de repos et de prière pour les juifs...

Le chiffre 8 rappelant le jour de la Résurrection du Christ, qui inaugure la nouvelle et éternelle Alliance et qui est devenu pour les chrétiens le Dimanche (Dominica), jour du Seigneur...

Le chiffre 3 évoquant Dieu Trinité :

Pendant des générations, le peuple juif a attendu le Messie promis par Dieu à leurs pères et annoncé par les prophètes. Quand le Messie est venu en la personne du Christ, ils l'ont rejeté, et ses chefs l'ont fait condamner à la Croix. Le peuple juif, dans son ensemble, l'a rejeté pareillement, à part un certain nombre qui se sont convertis. Comme l'a prophétisé saint Paul, et avec l'Eglise, nous attendons le retour des Juifs à la vraie Foi et à la reconnaissance du Christ comme Fils de Dieu et Sauveur du monde.

Au témoignage de l'Ecriture Sainte « *Jérusalem n'a pas connu le temps où elle fut visitée* » ; les juifs, en grande partie, n'acceptèrent pas l'évangile ; et même nombreux furent ceux qui s'opposèrent à sa diffusion. Néanmoins, selon l'apôtre, les juifs restent encore très chers à Dieu, dont les dons et l'appel sont sans repentance (Vatican II, Rel IV).

Un jour, que Dieu seul connaît, juifs et chrétiens, croyants et non croyants seront, par la vertu d'une même Rédemption, unis dans la même Eglise, le même peuple de

Dieu, promis à la même destinée éternelle que le Christ nous a méritée par sa Croix Glorieuse.

À tous, Bonne fête de Pâques. V. L'Horset

SITUATION ACTUELLE DE DOZULÉ D'APRÈS LE DROIT DE L'EGLISE

Troisième partie: la lettre du Cardinal Ratzinger

(article du Père Jean+Marie)

Rappelons que nous avons examiné : dans la première partie, l'ordonnance de Mgr Badré du 24 juin 1985 (*Paix et Joie* n° 12) ; dans la deuxième partie, la commission diocésaine et l'enquête canonique qui ont précédé ladite ordonnance (*Paix et Joie* n° 13). Nos conclusions ont été les suivantes : 1) l'ordonnance de Mgr Badré est seulement disciplinaire et ne juge pas les faits et le message de Dozulé quant au fond, c'est-à-dire quant à leur origine surnaturelle ou non ; 2) l'enquête canonique menée par la commission diocésaine souffre d'insuffisances graves, et ses conclusions ne peuvent être que partielles et provisoires. Examinons maintenant la lettre adressée le 25 octobre 1985 par le Cardinal Ratzinger à Mgr Badré.

Après avoir accusé réception du rapport de la commission diocésaine et de l'ordonnance de l'Evêque de Bayeux, le Cardinal écrit que sa Congrégation « a examiné avec attention ces documents et approuve la procédure que vous avez suivie ainsi que les dispositions de votre ordonnance ». Que Rome approuve les *dispositions* de l'ordonnance disciplinaire de Mgr Badré, cela est normal car ces dispositions sont légitimes, nous l'avons déjà vu en détail. Par contre, comment le Cardinal peut-il écrire que la Congrégation approuve la *procédure* suivie, si, comme nous l'avons montré, l'enquête canonique souffre d'insuffisances graves ? Pour répondre complètement à cette question, il faudrait consulter les archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi ou celles du diocèse de Bayeux, en particulier pour connaître le contenu exact du dossier transmis par Bayeux à Rome, car c'est sur ce dossier que la Congrégation a travaillé et s'est prononcée.

En attendant, notre question est donc: comment expliquer cette apparente approbation par Rome d'une procédure diocésaine manifestement inachevée ou défaillante ? Nous donnerons de brefs éléments de réponse, forcément partiels, dont certains sont des certitudes et d'autres des hypothèses ; éléments qui ne s'excluent pas les uns les autres, mais peuvent se compléter et préparer la réponse claire que permettra un jour la connaissance directe du rapport de la commission.

1) Certitude : le fait que la commission n'a pas interrogé directement ni fait examiner médicalement la principale intéressée, Mme Madeleine Aumont, ni les principaux témoins présents aux apparitions hormis le curé, est en nette contradiction avec les « Normes de procédure pour le jugement de présumées apparitions et révélations » adoptées en février 1978 par la même Congrégation et approuvées par le Pape Paul VI.

2) Hypothèse : si la Congrégation a pu approuver une procédure ne respectant pas les Normes édictées par elle-même, c'est peut-être parce que le rapport donnait l'impression, involontairement il faut espérer, que ces Nor-

mes avaient été respectées. Ce rapport comprend certainement des éléments sur Mme Aumont, venant de diverses sources, en particulier de l'unique entrevue qu'elle eut avec l'Evêque, dix ans avant la constitution de la commission, le tout laissant peut-être supposer un interrogatoire canonique et un examen médical dans les règles de l'art, mais qui n'ont jamais eu lieu. De même pour les témoins : en présentant des interrogatoires de divers témoins, le rapport donne peut-être l'impression que les témoins principaux ont été entendus, alors que cela est inexact.

3) Certitude : Rome considère que l'affaire Dozulé n'est pas close canoniquement, et demande explicitement qu'elle fasse l'objet de toute l'attention et des décisions ultérieures nécessaires. Le Cardinal écrit en effet à l'Evêque que la Congrégation « ne doute pas que vous suiviez ultérieurement cette affaire avec la même vigilance prudente, et preniez au besoin les mesures opportunes ». Du point de vue canonique, cette phrase est déterminante : elle prouve que l'ordonnance de Mgr Badré n'est pas considérée par Rome comme portant un jugement, et nous confirme qu'à ce jour les faits de Dozulé n'ont été l'objet d'aucun jugement canonique : ni approuvés, ni condamnés.

4) Hypothèse : l'approbation de la procédure par Rome est purement « formelle ». Rome approuve globalement que l'Evêque ait constitué une commission diocésaine composée de plusieurs « experts », que cette commission ait mené une enquête canonique comportant des interrogatoires de personnes liées aux faits, qu'elle ait rédigé un rapport pour l'Evêque, et que celui-ci ait promulgué une ordonnance basée sur ce rapport. Rome approuve la « forme » canonique extérieure de la procédure, qui semble régulière, sans rien dire pour le moment sur le contenu de cette procédure.

5) Hypothèse : Rome n'a approuvé cette procédure que relativement à son objet, à savoir les mesures disciplinaires d'urgence, motivées surtout par l'agitation de certains autour de Dozulé et du message. Cette même procédure aurait probablement été déclarée insuffisante si elle avait débouché sur une ordonnance épiscopale portant jugement sur le fond de l'affaire.

6) Certitude : l'approbation de Rome est introductive et provisoire ; elle n'est qu'une permission, un *nihil obstat*, pour permettre à l'Evêque d'aller de l'avant dans l'examen de l'affaire, et pour l'y encourager, comme le fait clairement la lettre du Cardinal Ratzinger.

7) Certitude : dans cette lettre, selon sa pratique traditionnelle en la matière, Rome ne donne aucun avis sur les faits et le message de Dozulé eux-mêmes, contrairement à ce que semblait attendre Mgr Badré lorsqu'il écrivait : « Cette présente ordonnance sera publiée lorsque le Siège Apostolique aura fait connaître son opinion sur les événements de

Dozulé». Cette « opinion » attendue n'est pas venue, et alors l'Evêque n'aurait jamais dû publier son ordonnance ! ? Mais il a bien fait de la publier tout de même, car elle était et demeure un bon point de départ pour la reprise de l'enquête, qui pourrait conduire à un véritable jugement canonique de l'affaire, en vue du bien de milliers de fidèles, et de toute

Conclusion : la lettre du Cardinal Ratzinger correspond certainement au dossier qui lui a été transmis, mais ce dossier ne correspond probablement pas à la réalité objective des faits principaux de Dozulé, L'autorité a le droit et le devoir grave de discerner si ces faits principaux comportent *en eux-mêmes* des aspects d'apparence négative, mais elle ne doit pas les confondre avec les aspects négatifs *extérieurs*, venant de faits autres et secondaires, dûs à la faiblesse ou à la malice des hommes et du démon ; de même qu'on ne saurait remettre en question la vérité des guérisons qu'opère un bon dédicament à cause des effets secondaires pénibles qu'il produit.

l'Eglise, puisque « lorsqu'un membre souffre, tout le Corps souffre » (I Cor 12, 26).

Ces faits principaux sont les grâces eucharistiques, les apparitions et le message qu'a reçus Mme Aumont en présence de plusieurs témoins dignes de foi, le tout consigné dans les deux seuls documents crédibles que sont les « Procès-verbaux » du P. L'Horset et les remarquables « Cahiers » de Mme Aumont, simple femme sans instruction, le tout contre-signé par la discrétion et l'obéissance scrupuleuse et souvent crucifiante à l'autorité de Mme Aumont et du P. L'Horset depuis lors, et les grâces reçues par de nombreuses personnes à travers Dozulé. Voilà les faits principaux qui doivent être l'objet principal de l'enquête et du discernement de l'Eglise.

Père Jean † Marie

Commission d'enquête: le modèle de Lourdes

Comme annoncé dans un article précédent du Père Jean † Marie, nous publions, pour l'édification de nos lecteurs et la réflexion de nos pasteurs, des extraits de l'ordonnance de l'Evêque de Tarbes constituant publiquement une commission d'enquête sur les apparitions de Lourdes :

« Des faits d'une haute gravité, se rattachant à la religion, qui remuent le diocèse et retentissent au loin, se sont passés à Lourdes, depuis le 11 février dernier (...). Nous avons cru que l'heure n'était pas venue de nous occuper utilement de cette affaire ; que pour asseoir le jugement qu'on attend de nous, il fallait procéder avec une sage lenteur, se défier de l'entraînement des premiers jours, laisser calmer les esprits, donner du temps à la réflexion et demander des lumières à une observation attentive et éclairée (...). Nous voulons que ces faits soient d'abord soumis aux règles sévères de la certitude qu'admet une saine philosophie ; qu'ensuite, pour décider si ces faits sont surnaturels et divins, on appelle à la discussion de ces graves et difficiles questions, des hommes spéciaux et versés dans les sciences (...). Nous désirons avant tout que, pour arriver à la vérité, aucun moyen ne soit omis (...). C'est donc pour éclairer la religion et la piété de tant de milliers de fidèles, pour répondre à un besoin public, fixer des incertitudes et calmer les esprits, que nous cédon aujourd'hui aux instances qui se renouvellent depuis longtemps de toutes parts ; nous appelons la lumière sur des faits qui intéressent au plus haut degré les fidèles, le culte de Marie, la religion elle-même. Nous avons résolu, à cet effet, d'instituer dans le diocèse une commission permanente pour recueillir et constater les faits qui se sont passés ou qui pourraient se produire encore dans la Grotte de Lourdes, ou à son occasion ; pour nous les signaler, nous en faire connaître le caractère, et nous fournir ainsi les éléments indispensables, afin d'arriver à une solution (...). A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1 - Une commission est instituée dans le diocèse de Tarbes, à l'effet de rechercher : 1) Si des guérisons ont été opérées par l'usage de l'eau de la Grotte de Lourdes (...), et

si ces guérisons peuvent s'expliquer naturellement, ou si elles doivent être attribuées à une cause surnaturelle ? 2) Si les visions que prétend avoir eues dans la Grotte l'enfant Bernadette Soubirous sont réelles et, dans ce cas, si elles peuvent s'expliquer naturellement, ou si elles revêtent un caractère surnaturel et divin ? 3) Si l'objet apparu a fait des demandes, manifesté des intentions à cette enfant ? Si celle-ci a été chargée de les communiquer ? à qui ? et quelles seraient les demandes ou intentions manifestées ? 4) Si la fontaine qui coule aujourd'hui dans la Grotte existait avant la vision que Bernadette Soubirous prétend avoir eue ?

Art. 2 - La commission ne nous présentera que des faits établis sur des preuves solides ; elle nous adressera sur ces faits des rapports circonstanciés contenant son avis. (...)

Art. 5 - Nous recommandons avec instance à la commission d'appeler souvent dans son sein des hommes versés dans les sciences (...); la commission ne doit rien négliger pour s'entourer des lumières et arriver à la vérité, quelle qu'elle soit.

Art. 6 - La commission se compose des neuf membres du Chapitre de notre cathédrale, des supérieurs de nos grand et petit séminaire, du supérieur des missionnaires du diocèse, du curé de Lourdes et des professeurs de dogme, de morale et de physique de notre séminaire (...).

Art. 7 - M. N., chanoine-archiprêtre, est nommé président de la commission. MM. les chanoines T. et S. sont nommés vice-présidents (...).

Art. 8 - La commission commencera ses travaux immédiatement, et se réunira aussi souvent qu'elle le jugera nécessaire. (...)

Le 28 juillet 1858, Bertrand-Sévère, Evêque de Tarbes. »

A PROPOS : « DOZULE 28 MARS 1972 » : Extrait des Cahiers de Madeleine AUMONT

« C'est un commandement que Jésus m'a donné quand il dit "VOUS FEREZ CONNAITRE CETTE CROIX", sans doute, par mes paroles, faire rappeler aux gens, que je rencontre, dans ma conversation, à ceux qui souffrent, que Jésus a souffert pour nous sauver ; qu'ils se souviennent que Sa

Croix est un triomphe, que Sa Croix est notre seule espérance, que Sa croix doit toujours être présente en nous, en nos cœurs, que Sa Croix est toujours dressée sur l'univers. » Ô, Croix chérie de Jésus qui fut tachée de sang pour sauver tous les hommes. Croyez moi que c'est avec cœur

et foi que je parlerai de Jésus et de Sa Croix. Et aussi "VOUS LA PORTEREZ". C'est parfois très difficile de porter la croix, c'est-à-dire d'accepter toutes les misères, toutes les tristesses, tous les soucis, tous les ennuis de tous les jours, toutes les souffrances. Oui c'est très difficile. Mais quand on a la certitude que Jésus existe, qu'il est vivant, qu'il est là, à chaque instant de notre vie, que sa présence se fait tellement sentir, cela doit adoucir toutes ces misères, toutes ces tristesses, tous ces soucis, toutes ces souffrances.

Jésus Lui même n'a-t-il pas souffert pour nous tous. Et quelles souffrances a-t-il subies, moralement et physiquement : il a été battu, bafoué ; on lui a craché au visage ; on lui a donné du vinaigre à boire ; et dans cet état lamentable, il a dit "PERE PARDONNE-LEUR, ILS NE SAVENT CE QU'ILS FONT".

Lequel d'entre nous aurait le courage dans un moment pareil de pardonner à son bourreau ? Il fallait que ce soit Jésus qui accepte tant de souffrances pour sauver l'humanité. À cette pensée, les larmes nous viendraient aux yeux. Et pourtant combien de gens ignorent Jésus, oublient Jésus. Personne ne pense regarder le ciel un instant, le ciel étoilé, ce

ciel merveilleux de la création de Dieu. Personne ne pense à la Croix de Jésus qui domine le monde...

Le jour où cette splendide croix m'est apparue et ces paroles qui retentissaient au monde entier, j'ai pensé que notre globe est bien petit, par rapport à la grandeur de Dieu et que nous devrions tous trembler devant un tel spectacle et que tout ce qui existe ici-bas n'est égal à ce que j'ai vu et entendu, le matin du 28 MARS à 4H35 du matin. »

P.S. « VOUS FEREZ CONNAITRE CETTE CROIX ET VOUS LA PORTEREZ ». Madeleine l'a fait connaître à des centaines de personnes, matin et soir pendant 25 ans ! et maintenant elle la porte...

La croix du calvaire s'élève désormais sous le ciel de DOZULE, à l'emplacement qui fut le sien. Qu'elle protège cette ville de tout mal et qu'elle apporte à chacun la paix, la joie et le recueillement (paroles mêmes de notre évêque lors de sa bénédiction dans l'église de Dozulé)

O. de Lannoy

En flânant :

Stéphen est un jeune belge qui a vécu 10 ans immergé dans le hard rock.

« Je me souviens d'un concert au début duquel une personne est arrivée sur la scène et demandait : "Que tous les chrétiens sortent de la salle". Je me suis dit : j'ai payé ma place, je ne vois pas pourquoi je devrais sortir simplement parce que je suis chrétien.

Aujourd'hui je comprends qu'en tant que baptisés nous sommes "FILS DE LUMIERE" (I T. 5, 5) et, pour les œuvres de ténèbres, la lumière dérange.

"J'ai participé à des concerts où il y avait du sang, des sacrifices, des scènes de perversité, etc., alors que je croyais seulement participer au spectacle ! Après avoir rencontré le Seigneur, je me suis mis à regarder différemment les pochettes des disques et des CD, et mes yeux se sont ouverts sur un triste spectacle : écriture de sorcellerie, sacrifices d'animaux, de prêtres, destruction d'églises, apocalypse, croix à l'envers, Christ déguisé, représentation du diable, bouc, bête..."

Ce qui est incroyable, c'est qu'avant je ne considérais pas cela comme mauvais, et c'est pour cela qu'aujourd'hui je dis que beaucoup de ceux qui aiment cette musique sont dans un circuit où ils sont innocents, comme aveuglés, et ne savent ni ce qui se passe ni où ils vont, et n'y peuvent rien.

Je pense que la prière est nécessaire pour ces gens. Mais surtout le seul qui puisse les délivrer, c'est le Christ. »

LIRE LA BIBLE, AVEC LE PÈRE ANDRÉ FEUILLET, EXÉGÈTE

L'importance que nous reconnaissons à la révélation privée du Seigneur, à Dozulé, ne nous empêche pas, nous aide même à nous souvenir de l'importance majeure de la Grande Révélation publique, officielle, dont la plus grande partie est contenue dans l'Écriture Sainte. Mais pour approfondir valablement la Sainte Bible, il nous faut être guidés.

Le Père André Feuillet, Prêtre de Saint Sulpice, éminent exégète et théologien, membre de l'Académie Pontificale de Théologie de Rome, nous semble être ce guide très sûr, dont nous avons besoin, pour l'explication de la Bible. Décédé le 26 novembre dernier, le Père Feuillet laisse une œuvre considérable : plusieurs centaines d'ouvrages et arti-

cles, concernant les passages les plus importants et les plus significatifs de l'Écriture Sainte.

Sa méthode, exposée dans l'ouvrage sur « Le Cantique des cantiques », qu'il fit paraître en 1953, et qui vient

d'être réédité (Téqui, février 1999), consiste à « expliquer la Bible par la Bible ». Cela lui permit de démontrer que ce « grand poème », loin d'avoir une signification naturaliste ou érotique, comme le prétend l'exégèse à la mode, chante sous forme allégorique le mariage mystique entre Yahvé et son peuple, un thème fréquent chez les Prophètes de l'Ancien

Testament, qui trouvera son apothéose au chapitre 21^e de l'Apocalypse de saint Jean : « *Et je vis la Cité sainte, la Jérusalem nouvelle, descendre du ciel d'auprès de Dieu, prête comme une fiancée parée pour son époux* »...

On trouve en librairie d'autres ouvrages du Père Feuillet, parmi lesquels cette pure merveille éditée en 1994 :

Première page de : « En prière avec la Bible » (Retraite Eucharistique, par le Père André Feuillet) :

« ... Jésus s'adresse à des paysans galiléens qui peinent pour gagner leur vie. Jésus part du pain matériel, ce pain matériel dont plus que d'autres des paysans savent tout le prix. Il stimule, à partir de là, les désirs de ses auditeurs pour les biens célestes, de même qu'au puits de Jacob Jésus avait pris pour point de départ l'eau matérielle.

Créé par Dieu et fait pour Dieu, l'homme a faim et soif de Dieu lui-même, et rien en dehors de Dieu ne peut le satisfaire entièrement ; toutes les nourritures terrestres périssables laissent l'être humain inassouvi. Voilà le point de départ de Jésus dans le discours sur le pain de vie : l'eau qui désaltère l'âme humaine, le pain qui la rassasie sont d'un tout autre ordre que l'eau et le pain matériels.

Nous sommes faits pour Dieu, que nous le voulions ou non ; nous avons été marqués à l'effigie de Dieu. Nous avons faim et soif de Dieu. Déjà certains auteurs de l'ancienne alliance semblent avoir soupçonné cette grande vérité ; c'est le cas notamment d'Isaïe (55, 1-3) : « Pourquoi dépensez-vous de l'argent pour

« En prière avec la Bible ». Le titre dit bien le but du livre, qui n'est pas seulement de nourrir l'intelligence, mais aussi le cœur. À titre d'exemple, voici la première page de ce livre que tous nos lecteurs, j'en suis sûr, apprécieront :

ce qui n'est pas du pain et peinez-vous pour ce qui ne rassasie pas ? » Et que signifient les neuf premiers chapitres du livre des Proverbes sinon ceci : qu'à tout homme est offerte la possibilité de communier à la Sagesse même de Dieu, pourvu seulement qu'il observe fidèlement les maximes de sagesse ?

Le chapitre 6 du Quatrième Évangile prolonge et précise de la manière la plus étonnante cette intuition magnifique : « De même que le Père qui est vivant m'a envoyé et que je vis par le Père, ainsi celui qui me mange vivra, lui aussi, par moi » (v. 57).

Le Fils de Dieu incarné est détenteur de toutes les richesses de la vie divine qu'il reçoit continuellement de son Père. Par le mystère eucharistique, il veut transmettre cette vie à ses disciples qui, en Jésus, participeront ainsi véritablement à la vie même de Dieu. Nous sommes faits pour vivre éternellement de la vie même de Dieu. Telle est la magnificence de notre vocation. Pensons-nous assez à cela ? Quelle idée force est plus capable que celle-là de nous remplir de joie et de courage ?... »

Ainsi toute l'œuvre du Père Feuillet manifeste un rare équilibre, aux divers plans de la Foi, de la Théologie et de la science exégétique ; il ne céda ni aux postulats des philosophies à la mode, ni aux impératifs pseudo-scientifiques des méthodes de l'exégèse contemporaine, dont il savait pourtant retenir ce qui était valable. Sa méthode à lui, catholique, scientifique, lui permit, par exemple, de démontrer l'historicité substantielle des récits évangéliques, qu'il s'agisse de l'Enfance de Jésus, de ses miracles, en particulier les résurrections...

En conclusion je dirai qu'on peut faire confiance à celui qui, durant toute sa vie, contre vents et marées, a travaillé pour restaurer, dans l'Eglise, le sens de la Parole de Dieu. En possession d'une telle manne, nous ne manquerons pas, dans nos prochains bulletins, de signaler, sans confusion ni amalgame, les rencontres entre les révélations privées du Seigneur, à Dozulé, et la Grande Révélation, officielle et publique, seule normative pour la Foi.

(à suivre) B. Ribay

Derniers livres du Père André Feuillet

Le Sacerdoce du Christ et de ses Ministres, Nouvelle éd. Téqui, 1997
Les Promesses de l'Esprit Paraclet en saint Jean, Téqui 1998
Comment lire le Cantique des Cantiques, Téqui, février 1999

Bibliographie sur « Dozulé » : (aux éditions F.X. de Guibert, 3, rue J. F. Gerbillon, 75006 Paris)

- Les Cahiers de Madeleine (parus en juin 1997)
- Abbé Victor L'Horset : Dozulé, récit inédit du premier témoin (1996)
- O. de Lannoy : Dozulé, un témoignage au service de la vérité (1994)

Abonnement

Bulletin Paix et Joie
30 francs pour 1 an, soit 4 numéros en 1999

Trimestriel : Paix et Joie
Association loi 1901
14130 Le Breuil en Auge

Nom.....

Adresse.....
Ville.....Code postal.....

Directeur de la publication
Odette de Lannoy
Imprimé par nos soins
Prix au n° 10 francs

Chèque à l'ordre de : Paix et Joie (14130 Le Breuil en Auge)